

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI L'ENTENTE DOIT ÊTRE SIGNÉE SI RAPIDEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la rencontre des premiers ministres commence demain. A cette rencontre, on devait entre autres discuter de l'Entente commerciale avec les États-Unis. On s'aperçoit maintenant que le texte juridique, qui, nous dit-on, aura plus de 1000 pages, ne sera pas disponible.

Comment le vice-premier ministre et le premier ministre entendent-ils signer le 2 janvier un Accord final qui aura plus de 1000 pages sans que les premiers ministres des provinces aient eu l'opportunité de le lire et de l'étudier et de prendre une décision, à savoir s'ils allaient, oui ou non, adopter les lois et les règlements qui relèvent de la juridiction provinciale dans l'Accord que le premier ministre veut signer à tout prix le lendemain du *New Year's day*, comme on dit?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la question du député est tout à fait idiote. Tout le processus a été fondé sur la consultation des premiers ministres. Il y a eu d'innombrables réunions auxquelles ont assisté le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux. Il y en aura manifestement d'autres.

Il est évident que les premiers ministres connaissent bien le document et le processus qui a été établi. Je peux assurer à mon collègue que cela va continuer. Il est regrettable qu'on ne dispose pas du texte définitif. Nous avions espéré l'avoir, mais il est important à ce stade, à mon avis, de faire en sorte que tous les détails soient bien réglés parce que notre objectif, en tout premier lieu, est d'obtenir le meilleur accord possible pour le Canada. Cela reste notre seul objectif.

[Français]

LES RAISONS DE L'URGENCE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question de l'Entente finale. Nous n'avons pas de texte, les premiers ministres des provinces n'ont pas de texte. Et lorsqu'ils verront le texte, il sera trop tard, le premier ministre du Canada, sans consultations définitives et finales sur le texte juridique, aura signé avec le Président Reagan un contrat, un traité, qui va engager les provinces dans leur propre juridiction.

Je demande au premier ministre, et au vice-premier ministre en particulier, pourquoi il y a une telle urgence à forcer ce Parlement à prendre une décision sur un texte de 1000 pages ou plus dans l'espace de trois semaines? Quelle est l'urgence de signer ce document le 2 janvier?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le premier ministre et le gouvernement ont été

francs et ouverts pendant tout ce processus. Dès que les éléments de l'accord ont été conclus, ils ont été déposés le lendemain même à la Chambre des communes et ont été communiqués à tous les députés. Cela a constitué le fond du débat. On s'attend à ce que le texte définitif entérine ce qui figurait dans les éléments de l'accord.

Quant à continuer le débat, une loi habilitante devra mettre en place cet accord. Il y aura des débats à la Chambre des communes, des audiences de comités, la ratification du Sénat et tous les députés auront amplement l'occasion de participer à toutes les phases du débat. Tous les Canadiens auront largement la possibilité de comparaître devant le comité législatif qui étudiera cette question.

● (1430)

LE DROIT DU GOUVERNEMENT D'APPLIQUER LE TRAITÉ—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour commencer, je salue le retour à la Chambre du leader de l'opposition officielle, à qui je souhaite une excellente santé. J'ai remarqué qu'il avait invité le vice-premier ministre à venir débattre la question du libre-échange à Vancouver. Je lui souhaite bonne chance, car, jusqu'ici, le vice-premier ministre a refusé de débattre cette question même chez lui, en Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: En l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au ministre de la Justice. Hier, le premier ministre a dit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur le Président, ils ne veulent même pas entendre les propos du premier ministre. Je les comprends, mais je m'attendrais à un peu de respect.

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.**M. Broadbent:** Voici ce que le premier ministre a dit hier:

Le droit du gouvernement fédéral du Canada de négocier avec d'autres pays et d'appliquer des traités n'a jamais été et ne sera jamais contesté.

Le premier ministre, ce n'est pas nouveau, se trompe. Le ministre de la Justice est-il disposé à confirmer que le droit du gouvernement fédéral d'appliquer des traités dans des domaines de compétence provinciale a été non seulement contesté, mais aussi contesté avec succès en 1937? Est-il prêt à confirmer et à affirmer sans détours à la Chambre que ces déclarations du premier ministre sont erronées?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, quiconque étudie sérieusement le droit constitutionnel est incapable de mettre en doute le droit fédéral de conclure des traités au nom des Canadiens. En outre, je suis vraiment étonné des récriminations de l'opposition au sujet de ce traité historique. Les gouvernements qui nous ont précédés n'ont jamais pris la peine de faire étudier des questions semblables par les comités du Parlement. Ils n'ont jamais prévu une ratification par la Chambre des communes.